



Un projet pilote pour la Déodatie.

A TOUS NOS SOUTIENS

Création d'une CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS) TED Maternelle à Saint Dié des Vosges.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a conduit à faire progresser la scolarisation des enfants autistes. Néanmoins, les efforts restent à poursuivre afin de **faciliter leur inclusion par une meilleure implication de l'ensemble des acteurs.**

En effet, pour des situations encore trop nombreuses, l'élève handicapé qui fréquente une école ne peut pas tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire parce que les conditions d'organisation et de fonctionnement de ces classes sont objectivement incompatibles avec les contraintes qui résultent de sa situation de handicap ou avec les aménagements dont il a besoin.

Ce constat a amené le groupe de réflexion (La Direction Diocésaine des Vosges, des représentants de la Maison du XXI^e siècle et des parents d'enfants autistes), à proposer aux très jeunes élèves autistes de Déodatie **une orientation innovante et pionnière en France vers une CLIS Maternelle (Classe pour l'inclusion scolaire) et a posé les principes remarquables** suivants :

- Un petit effectif d'élèves favorisant l'accessibilité des apprentissages,
- La présence de ces élèves en milieu ordinaire,
- Le travail en partenariat avec des professionnels,
- L'ouverture avec le milieu ordinaire, en lien avec le projet d'établissement de la Maison du XXI^e siècle.

Ainsi, **à compter du 1/09/2014**, l'école Notre Dame de la Providence de Saint Dié des Vosges et l'institut médico-éducatif (IME) de la Maison du XXI^e siècle accueilleront conjointement et le plus ordinairement possible, **des enfants autistes de 3 à 6 ans** au sein d'une CLIS Maternelle.

Cette CLIS Maternelle permettra à ces enfants de suivre alternativement, une scolarité à l'école Notre Dame de la Providence et des ateliers cognitifs et sensoriels à la Maison du XXI^e siècle.

L'intention première est, de permettre à des élèves en situation de handicap de rendre accessible le milieu scolaire et ainsi de développer dans les meilleures conditions des apprentissages et d'envisager bien sûr au mieux leurs projets de vie.

Ce partenariat unique s'inspire de la citation d'Hervé Benoit *

« La notion d'adaptation permet de dépasser l'opposition entre l'assignation à la différence et l'assimilation à la norme. Elle offre, en effet, un cadre dans lequel l'élève en situation de handicap n'est ni un élève différent, ni un élève standardisé, mais tout simplement un élève comme les autres, c'est-à-dire reconnu dans son droit inaliénable à la singularité ».

(*) Rédacteur en chef de *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*